



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SOCIETE ANONYME
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
AU 30 Juin 2015

LIBELLES	DEUXIEME TRIMESTRE 2015	DEUXIEME TRIMESTRE 2014	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2015 AU 30/06/2015	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2014 AU 30/06/2014	31/12/2014
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	179 556 242,086	172 442 650,226	342 817 194,247	328 193 130,682	679 947 033,141
* Intérêts	116 433 701,645	109 097 557,884	228 986 967,706	215 237 840,088	454 187 372,624
* Commissions en produits	33 075 237,205	27 031 293,678	61 255 281,715	50 675 524,423	109 954 471,724
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et	30 047 303,235	36 313 798,663	52 574 944,826	62 279 766,171	115 805 188,793
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	46 897 460,093	47 039 793,275	91 343 086,429	93 490 042,779	188 187 841,958
* Intérêts encourus	46 703 378,006	46 827 555,291	90 985 802,906	93 138 909,311	187 491 179,375
* Commissions encourues *	194 082,087	212 237,984	357 283,523	351 133,468	696 662,583
* Autres charges					
3- Produit net bancaire	132 658 781,992	125 402 856,951	251 474 107,818	234 703 087,903	491 759 191,183
4- Autres produits d'exploitation	2 034 492,418	1 773 804,636	3 885 998,114	3 298 643,524	7 068 051,838
5- Charges opératoires, dont:	66 318 403,516	62 959 425,714	128 452 556,286	121 025 269,958	250 752 102,341
* Frais de personnel	44 255 992,828	41 249 171,050	85 658 904,252	79 928 373,723	164 744 553,039
* charges générales d'exploitation	15 108 949,889	14 658 879,076	29 136 405,007	27 608 559,592	56 124 546,285
6- Structure du portefeuille :	-	-	1 197 293 909,248	1 212 475 133,567	1 219 570 481,547
* Portefeuille-titres commercial	-	-	860 725 301,575	878 033 358,834	872 177 823,877
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	336 568 607,673	334 441 774,733	347 392 657,670
7- Encours des crédits nets	-	-	6 060 913 663,537	5 829 968 798,894	5 920 744 539,024
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	7 644 098 735,982	7 285 470 644,059	7 513 761 220,315
* Dépôts à vue	-	-	3 732 712 778,619	3 529 199 845,576	3 676 721 328,903
* Dépôts d'épargne	-	-	1 888 533 593,995	1 707 697 210,433	1 808 710 074,325
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	128 951 499,029	84 072 766,853	129 817 505,271
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	51 962 376,438	1 344 919,147	50 131 465,616
* Ressources spéciales	-	-	76 989 122,591	82 727 847,706	79 686 039,655
10- Capitaux propres	-	-	619 470 171,171	567 781 089,743	619 301 792,982

FAITS SAILLANTS DU PREMIER SEMESTRE 2015

La BIAT a clôturé le premier semestre de l'année 2015 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 251,5MD, en accroissement de 7,1% par rapport à fin juin 2014. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

⇒ Une marge en intérêts de 138,0MD, en augmentation de 13,0% ;

⇒ Une marge sur commissions de 60,9MD, en augmentation de 21,0% ;

⇒ Des autres revenus de 52,6 MD, en baisse de 15,6%.

⇒ **Des charges opératoires, hors dotations aux amortissements, de 114,8MD, marquant une évolution modérée de 6,7% ;**

⇒ **Des encours de dépôts de 7 644,1 MD, en accroissement de 4,9% ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 6 060,9MD, en progression de 4,0%.**

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/06/2015

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier semestre de l'année 2015.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2015 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-06-2015 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-06-2015 et non encaissés ou dont

l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2015 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-06-2015.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier semestre 2015. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-06-2015 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de juin 2015. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/06/2015.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre du premier semestre 2015, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2014 que celles relatives à l'année 2015.

Les données relatives à l'année 2014 sont conformes à celles publiées en Août 2014 dans le cadre des Etats Financiers Intermédiaires du premier semestre 2014.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier semestre 2015 à 342 817 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 91 343 mD au titre du premier semestre 2015.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

Les frais de traitement des opérations monétiques sont reclassés en 2015 parmi les charges générales d'exploitation.

Les indicateurs d'activité des trimestres comparatifs ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits nets

Ce poste est composé des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Ce poste est composé des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2014 et au 30/06/2015 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2014 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 01/06/2015.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier semestre 2014 et du premier semestre 2015 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.